

Dossier d'autorisation d'urbanisme

02203224C0027

Caulnes - Côtes-d'Armor

Type

Permis de construire

État

Autorisé

Autorisation

09/10/2024

Surface créée

589 m²

Surface démolie

0 m²

Logements créés

12

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 02/08/2026 à 22:33 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	02203224C0027
Type	Permis de construire
État d'avancement	Autorisé
Nature du projet	Nouvelle construction
Destination	Habitation
Demandeur	NEOTOA
SIREN / SIRET	347498370 / 34749837000027

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2024
Autorisation	09/10/2024
Décision	09/10/2024
Ouverture chantier	-
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2024-10
Prise en compte ouverture chantier	-
Dernière mise à jour Sitadel	2024-10

Localisation

Adresse	LOTISSEMENT DES CHAMPS CAULNES 22350
Commune	Caulnes (22032)
Département	Côtes-d'Armor (22)
Région	Bretagne (53)
Code postal	22350
Parcelles cadastrales	AI 109

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
Habitation	0 m ²	589 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Locaux	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Commerce	-	-	-	0 m ²	-
Agricole	-	-	-	0 m ²	-
Autres	-	-	-	0 m ²	-
Service public	-	-	-	0 m ²	-

Logements

Total créés	12	Individuels créés	0
Collectifs créés	12	Démolis	0
1 pièce créé	0	2 pièces créés	4
3 pièces créés	6	4 pièces créés	1
5 pièces créés	1	6 pièces et plus créés	0
Logements sociaux	12	Logements PTZ	0

Codes métier et interventions

Type de dossier source	Permis de construire
Statut source	Autorisé
Nature déclarée	Nouvelle construction
Nature complétée	Nouvelle construction
Destination principale	Habitation
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	Collectif hors résidence
Type de transformation	-
Piscine	Non
Garage	Non
Extension	Non
Surélévation	Non

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	65a9e264-7a20-46a9-9d98-66becb817bc3
Première importation	19/05/2026 10:14
Dernière observation	02/08/2026 04:39

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
NEOTOA (HABITAT 35)	347498370	Société du permis
AGNES DANSET (CHARLON)	-	Administrateur
ALAIN LAUNAY	-	Administrateur
ANNIE PIVETTE (DANTON)	-	Administrateur
BEATRICE HAKNI (ROBIN)	-	Administrateur
BEATRICE HONORE (DUGUEPEROUX)	-	Administrateur
BRIGITTE LE MEN (FRI N)	-	Administrateur
DENIS RENE ROBERT CAIRON	-	Administrateur
DIDIER GERNIGON	-	Administrateur
DOMINIQUE CORBION	-	Administrateur
ELISABETH DONNET-DESCARTES	-	Administrateur
FABRICE LERESTIF	-	Administrateur
FRANCOISE CUPIF	-	Administrateur
HEDI EL MERGUENI	-	Administrateur
HERVE LETORT	-	Administrateur
JEAN-MICHEL JOSEPH MARIE LANNUZEL	-	Administrateur
JEANNINE ORHAND (ROUSSEL)	-	Administrateur
JULIE SOCKATH (BITSINDOU)	-	Administrateur
PHILIPPE LELIEVRE	-	Administrateur
PIERRE GUITTON	-	Administrateur
YVES HERVOS	-	Administrateur

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.